

FICHE DE RESTITUTION

Atelier n°2

Intitulé de l'atelier	L'apprentissage de l'autonomie favorise-t-il l'exercice d'une autorité éducative ?
Trinôme d'animation	1. Mr Martin Florent, PERDIR collège de Sévigné 2. Mme Suarez Nathalie, CPE collège de St-Exupéry 3. Mme Périn Béatrice, Professeur Documentaliste lycée J.Iurçat
Rapporteur	Mme Périn Béatrice
Expertise ou témoignage sollicités	Un exemple au pays de Galles : le « School Concil » Une déclinaison locale : le « Comité Collège » du collège de Sévigné Témoignage d'un représentant élève élu CAVL et CNVL
Thèmes abordés au cours de l'atelier	1. Autonomie de l'élève et autorité 2. le fonctionnement du « School Council » au Pays de Galles 3. l'application locale : le fonctionnement du comité collège (Diaporama à l'appui)
Questions/situations problèmes soulevées	Rôle du conseil du collège Cloisonnement des missions des personnels et disfonctionnement : -problème des espaces de temps, -clivage du pédagogique et de l'éducatif (le système donne encore la priorité au pédagogique dans une société déstructurée dans laquelle l'enfant n'est pas disponible aux apprentissages).
Pistes de réponses et/ ou de solutions envisagées	-Le comité collège est à peu près l'équivalent du CVL, déjà prévu dans les textes, mais autre forme de représentation que CVL (on n'y prend pas de décision mais il est une force de proposition). -Aménager un espace temps pour permettre aux élèves d'investir pleinement leur fonction de délégués, surtout en lycée -Investissement des heures de vie de classe -Articulation programme éducation civique et pratique

	<p>citoyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> -Liaison inter établissement sur ces pratiques (par exemple faire connaître le fonctionnement du CVL aux délégués élèves de 3^e).
Prolongements	
<p>Actions/ Projets actuellement en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Fonctionnement du CVL du lycée de Canet qui est actif -Comité collège, exemple de celui du collège de Sévigné qui fonctionne depuis 6 mois
<p>Actions inter catégorielles envisagées par la suite à l'échelon du bassin d'éducation ou de l'EPL</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Responsabilisation des élèves par une formation des délégués élus (prise de parole, gestion d'un groupe...) -Médiation par les élèves élus
<p>Besoins en formation et/ou expertises envisagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Envisager des formations inter catégorielles en y incluant les enseignants sur - le collectif et l'éducatif qui devient prioritaire dans une société où la famille est déstructurée, où l'enfant n'a plus de repères, - la construction d'une culture commune de l'établissement